

REUNION DE QUARTIER NUMERO 5 (CENTRE)



COMMUNE DE
SAINT-PAUL DE
VENCE
(06570)
ALPES MARITIMES

Le 18 mars 2017 à l'Auditorium

regroupant :

la route des Serres, le chemin du Rome, le chemin du Cercle, le chemin de la Calada et l'impasse des Orangers.

50 participants

Élus présents : MM et Mmes Delord, Cauvin, Chevalier, Charensol, Vincent, Collet, Guignonnet, Hartmann,

Agents communaux : Mme Bray, M. Cavelli, M. Rossi

PLU : les modifications sont prêtes ! Le PLU pourra être déposé très prochainement.

Questions :

- Compte tenu que votre but est d'empêcher le plus possible la sur-densification, pourquoi vous presser à poser à nouveau ce PLU ? Sachant que seule la modification vous permettrait de freiner cette densification?

- M. le maire : c'est la loi ALUR qui nous oblige à densifier. Actuellement nous sommes sous la réglementation du POS mais nous ne pouvons y rester! C'est la loi.

Combien de logements sont prévus sur le terrain dit BONNIER (chemin du Cercle)?

M. le maire : 20 ou 21 ! Actuellement la loi SRU nous oblige à construire 357 logements ! Nous en sommes loin, alors nous (et vous tous qui payez des impôts) réglons chaque année une pénalité. Cette année, elle s'élève environ à 117 000 € ! Et certains diraient : « Nous n'avons qu'à payer » Et bien non, ce serait l'État qui se subrogerait et saisirait des terrains afin de construire des logements pour actifs, sans que nous n'ayons rien à dire !

Je n'arrête pas de saisir le Préfet, le sous Préfet, afin de leur demander une dérogation : notre commune compte 726 ha. Or, compte tenu de tous les Plans de prévention des risques, incendie, inondation, glissement de terrain ou sismique, zones boisées classées, il ne nous reste que 79 ha pour "sur-urbaniser" !

Sans compter le prix de notre foncier qui n'entre pas dans le budget des bailleurs sociaux !

- Un monsieur regrette le style des permis accordés avec les toits plats.

M le maire : C'est la tendance actuelle et l'architecte des bâtiments de France privilégie ces styles plus économiques !

- Des riverains du Mas de Pierre s'étonnent de voir une construction réalisée sur une voie d'accès. Et surtout ils regrettent de ne pas avoir eu accès au permis de construire. Le service de l'urbanisme réclamant un courrier de demande au maire pour tous renseignements ! Ces contraintes sont un frein à toute possibilité de déposer un recours dans des délais bien trop

courts.

De plus l'affichage du Permis de Construire n'a pas eu lieu sur route des Serres ! Si bien qu'il n'est pas visible.

- M. le maire : Il s'agit d'un terrain privé ayant eu un permis de construire. La voie d'accès était sur ce terrain privé, le propriétaire fait ce qu'il veut sur son terrain. Il peut, s'il le désire, supprimer un chemin.

Le panneau d'affichage doit être installé à l'adresse du terrain. Or, l'adresse de ce terrain n'est pas route des Serres mais chemin de Rome.

Concernant l'urbanisme, les permis de construire ayant été accordés sont à la libre disposition des citoyens. Évidemment les services étant souvent surchargés de travail il faut prendre rendez-vous. Il s'agit d'un service public.

- Le chemin des Serres est très abimé. Le SDEG (Syndicat départemental électricité et gaz) a fini son travail de démolition. Nous allons envisager des travaux de rénovation.

- Chemin du Cercle : la végétation envahit la route.

La police a commencé une campagne de taille des haies dans les quartiers.

- Même chose pour les poubelles qui traînent et les haies en plastique (brise-vue)

Mme Nadine Guignonnet, conseillère municipale se propose comme référent de quartier. Elle recense les problèmes, les transmet aux services compétents. L'année prochaine, un bilan sera présenté avec les actions réalisées et à réaliser.

- Chemin du Cercle : les riverains du vallon demandent s'ils peuvent entretenir le vallon au bout de leur propriété.

- Le maire rappelle que c'est très compliqué. Si le vallon est sur une propriété privée la commune n'a pas le droit d'intervenir, de même que le propriétaire. En effet, il faut faire une demande à la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), qui va vous donner les conditions d'interventions, va préciser les plantes à ne surtout pas toucher ... sous peine d'emprisonnement !

Alors il faut bien se renseigner avant de toucher à vos cours d'eau même si celui-ci déborde à cause de pousses envahissantes.

- Une dame réclame la reconstruction de "boudins" en béton qui permettent de dévier les eaux pluviales quand il y a de fortes pluies. M. le chef des services techniques va passer pour voir.

- Les riverains des Serres réclament des solutions afin d'empêcher la vitesse excessive. Le chef de la police municipale fait passer un projet de rétrécissement de voies qui va être prochainement réalisé.

- Chemin du Cercle, les plaintes sont les mêmes. Il faut plus de contrôle de police. Et mettre des ralentisseurs. Mais il faut étudier le meilleur endroit.

- Chemin de la Pouchounière. Le miroir est mal placé !

- Concernant la sécurité, le chef de la police municipale prend la parole. :

Ce quartier est le plus impacté par les cambriolages et tentatives. Sur 37 tentatives et cambriolages, 33% ont eu lieu dans ce quartier.

Une vidéo protection est en cours d'installation. N'oubliez pas d'avertir la police municipale lorsque vous partez en vacances. Nous réalisons des rondes plus régulières et surveillons les véhicules ou promeneurs suspects. Nous appelons d'ailleurs la population à nous signaler tout comportement étrange dans leur quartier.

La réunion se termine. M. le maire rappelle la nécessité de s'inscrire sur « Alerte citoyen ». Le formulaire d'inscription est disponible sur le site de la commune. Au passage je vous conseille d'aller jeter un œil sur notre nouveau site. Qui a été fait en partie par M. Talbot ici présent